

# Trail du Tour des Fiz® 2024 - Règlement

(mis à jour le 07/02/2024)

L'Office de Tourisme de Passy (association loi 1901) organise le Trail du Tour des Fiz® avec le soutien de la commune de Passy.

En s'inscrivant à l'une des courses, les participants acceptent le présent règlement.

## Descriptif

Le Trail du Tour des Fiz® regroupe des épreuves de course à pied en montagne empruntant les itinéraires du Tour des Fiz. Ces épreuves sont exigeantes par leur profil et la technicité des sentiers.

Courses	Distance	D+	Date de départ	Horaire départ	Lieu départ	Temps maximum de course
Balcon des Fiz	15km	940m	13/07/2024	10:00	Rue de l'église, Plateau d'Assy	4:00
Duo des Fiz	25km	1440m	13/07/2024	09 :00		6:00
Tour des 5 refuges	34km	2330m	13/07/2024	07 :00		10:00

Le temps maximum de course ainsi que les barrières horaires sont calculés afin de permettre aux coureurs de rejoindre l'arrivée en toute sécurité.

Barrières horaires :

- Duo des Fiz : à 13h00 à Plaine-Joux
- Tour des 5 refuges : à 11h00 à la Cascade de la Sauffaz

Les concurrents doivent repartir du point de barrière horaire avant l'heure limite. Les concurrents qui souhaiteraient poursuivre le feraient hors course et sous leur propre responsabilité.

En cas de mauvaises conditions météo et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les barrières horaires, de modifier certaines sections du parcours, de basculer sur des parcours de repli, de neutraliser ou arrêter la course.

Le rapatriement des coureurs qui ne passeraient pas ces barrières horaires sera mis en place par le biais d'une navette au départ de Salvagny jusqu'au parking du parvis des Fiz (255 Rue Arsène Poncey, 74190 Passy). Cette navette ne partira qu'une fois pleine ou après le passage des fermiers.

## Conditions de participation et certificats médicaux

Courses	Capacité d'accueil	Catégories autorisées
Balcon des Fiz	500 coureurs	Juniors à Masters (2006 et avant)
Duo des Fiz	300 équipes soient 600 coureurs	Espoirs à Masters (2004 et avant)
Tour des 5 refuges	850 coureurs	Espoirs à Masters (2004 et avant)

Ces courses sont ouvertes aux hommes et femmes, de toutes les nationalités.

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une **licence Athlé** Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA, Santé, Encadrement et Découverte, ne sont pas acceptées),

- ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - Fédération française handisport (FFH),
  - Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - Fédération sportive des ASPTT,
  - Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
  - Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
  - Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP),
  
- ou d'un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical

**Les licences étrangères ne sont pas acceptées.** Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

**Le certificat médical doit impérativement être téléchargé sur la plateforme Dokeop avant le dimanche 30 juin 2024.**

### Mesures sanitaires

Le coureur s'engage sans réserve à respecter les consignes sanitaires qui seront prises par l'organisation et/ou les autorités sanitaires, en fonction de la situation à la date de l'événement, et qui ne peuvent donc être prédéterminées mais seront communiquées en temps voulu. Tout manquement aux consignes entraînera l'invalidité de l'inscription et/ou la disqualification du coureur.

### Dates d'inscription

Les inscriptions se feront exclusivement en ligne depuis le site [www.traildutourdesfiz.com](http://www.traildutourdesfiz.com) avec paiement par carte bancaire, **à partir du vendredi 12 janvier 2024.**

Les inscriptions seront **closes le 30 juin 2024.**

### Droits d'inscription

- Tour des 5 refuges : 57€ jusqu'au dimanche 11 février 2024 à 23h59 puis 65€
- Duo des Fiz : 77€/équipe jusqu'au dimanche 11 février 2024 à 23h59 puis 89€/équipe
- Balcon des Fiz : 25€ jusqu'au dimanche 11 février 2024 à 23h59 puis 29€

La plateforme d'inscription Njuko ajoute 1€ de frais de gestion à chaque inscription.

### Coureurs haut-niveau

L'organisateur accorde des conditions d'inscription spécifiques pour les coureurs de haut-niveau, selon leur indice de performance ITRA. Elles sont valables sur toutes les courses à l'exception de l'Ultra Tour des Fiz.

Pour en bénéficier, merci d'envoyer un email à [traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com](mailto:traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com)

	Hommes	Femmes	
--	--------	--------	--

Côte ITRA	> 800	> 650	Gratuit
	> 700	> 600	Inscription garantie, payante

## Report d'inscription

Le report d'une inscription à l'année prochaine n'est pas possible. En cas de blessure ou d'indisponibilité, le coureur peut annuler (voir paragraphe « annulation ») ou trouver un remplaçant pour son inscription (voir paragraphe « échange de dossards »).

## Annulation

Toute demande d'annulation d'inscription, pour raison médicale ou non, devra être effectuée avant le 30 juin 2024 (jour de clôture des inscriptions) par email à l'adresse suivante : [traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com](mailto:traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com)

Le remboursement de droits d'inscription est dégressif suivant la date d'annulation de l'inscription (date de l'email faisant foi) :

- Jusqu'au 30 avril 2024 : remboursement de 80%
- Du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2024 : remboursement de 50%
- Du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2024 : remboursement de 30%
- Après le 30 juin 2024 : pas de remboursement

En ce qui concerne les options, le repas d'après course et l'assurance « carte journalière » seront remboursées à 100% jusqu'au 30 juin 2024. L'assurance « carte passeport montagne 1 an », l'abonnement à RunMotion Coach et les dons à Asters ne sont pas remboursés.

Le remboursement sera recrédié sur la carte bancaire utilisée pour payer l'inscription. En cas de changement de carte ou d'expiration, merci d'en avvertir l'organisation lors de votre demande d'annulation.

Les demandes seront traitées au fur et à mesure et jusqu'à 3 semaines suivant l'événement pour les plus tardives.

## Annulation pour raison médicale

L'organisation accorde un avoir de 30% sur l'édition 2025 pour les coureurs annulant pour raison médicale après le 30 juin 2024. Les demandes devront être faites par email accompagnées d'un certificat médical avant le 13 juillet 2024.

## Echanges de dossards

Tout engagement est personnel. Pour des raisons de sécurité, seuls les échanges de dossards effectués par l'organisation sont autorisés. Un coureur peut transmettre son dossard à un autre coureur en contactant l'organisation par email à [traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com](mailto:traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com) jusqu'au 30 juin 2024.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

## Changement de course

En amont de l'événement, un coureur peut demander à changer de course. La demande devra être effectuée avant le 30 juin 2024 (jour de clôture des inscriptions) par email à l'adresse suivante : [traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com](mailto:traildutourdesfiz@passy-mont-blanc.com)

Le changement de course pourra s'effectuer en fonction des places disponibles. La différence de tarif entre les deux courses sera remboursée pour les demandes reçues jusqu'au 31 mai 2024 (date de l'email faisant foi). Le remboursement sera recrédié sur la carte bancaire utilisée pour payer l'inscription. En cas de changement de carte ou d'expiration, merci d'en avvertir l'organisation lors de votre demande d'annulation

Après le 31 mai 2024, les échanges de course pourront se feront toujours en fonction des places disponibles, mais sans remboursement de tarif.

A partir du 30 juin 2024, il ne sera plus possible de changer de course.

### Semi-Autosuffisance et ravitaillements

Les coureurs doivent être autonomes entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité. Les sources d'eau sont rares sur le massif des Fiz et en cas de fortes chaleur, les sources à proximité des refuges peuvent être taries au mois de juillet. Les ravitaillements de Sales et Wills sont hélicoptés ou acheminés à dos d'hommes et peuvent donc être moins garnis.

**Il n'y a pas de gobelets aux ravitaillements. Le gobelet individuel fait partie du matériel obligatoire pour toutes les courses.**

Les bénévoles ne rempliront les gourdes, poches et bidons qu'avec de l'eau plate. Les bénévoles ne serviront pas d'eau aux coureurs qui videraient leurs gourdes devant eux pour les faire remplir à nouveau.

Tous les ravitaillements seront mixtes (solides/liquides) et situés aux points suivants :

- Tour des 5 refuges : refuges de Sales, Alfred Wills, Moède Anterne, Châtelet d'Ayères.
- Duo des Fiz : Refuge de Varan et Plaine-Joux
- Balcon des Fiz : Refuge de Varan

### Navettes obligatoires et gratuites

Le stationnement au Plateau d'Assy, lieu des départs et arrivées, est inexistant. Le stationnement sauvage est interdit et verbalisé. Les coureurs, leurs accompagnants et le public doivent utiliser les navettes de l'organisation pour se rendre au Plateau d'Assy, lieu de départ et arrivée des courses.

Ces navettes circulent entre le Parking du Parvis des Fiz, le Plateau d'Assy (lieu de départ et arrivée, retrait des dossards, restauration) et la station de Plaine-Joux (camping, parking, passage de courses).

L'accès aux navettes spécifiques pour se rendre au départ de chaque course se fait sur inscription. Les coureurs doivent réserver une place pour leur(s) accompagnant(s) au moment de l'inscription. Des navettes gratuites et ouvertes à tous sans réservation circuleront ensuite la journée de samedi. Les horaires sont consultables sur le site de l'événement.

### Environnement

Le parcours du Tour des 5 Refuges traverse les réserves naturelles de Passy et de Sixt-Passy, plusieurs sites sensibles et le site classé du Désert de Platé. **Par le fait de votre inscription, vous vous engagez à prendre connaissance de la réglementation en réserve naturelle et à la respecter lors de vos reconnaissances et de la course : [www.asters.asso.fr](http://www.asters.asso.fr)**

**Tout concurrent surpris en fraude sera immédiatement disqualifié.**

Les accompagnants s'engagent, au même titre que les coureurs, à respecter la réglementation en vigueur dans les réserves naturelles. Toute entorse à cette réglementation entraînera la disqualification immédiate du coureur concerné.

### Matériel obligatoire

	Balcon des Fiz	Duo des Fiz	Tour des 5 refuges
Téléphone portable <small>chargé, mode avion désactivé</small>	X	X	X
Couverture de survie	X	X	X
Sifflet	X	X	X
Gobelet personnel	X	X	X

Réserve d'eau	0,5L	1L	1,5L
Veste	Imperméable ou coupe-vent selon conditions météo		Imperméable et respirante

L'organisation se réserve le droit de modifier le matériel obligatoire jusqu'au départ de la course en fonction des conditions météorologiques et de l'état du parcours.

#### **L'organisation met en place des points de contrôle du matériel obligatoire sur le parcours.**

Le concurrent est responsable de sa sécurité et s'engage à posséder le matériel imposé et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur, juste avant le départ, durant la totalité de l'épreuve ou dans l'aire d'arrivée. Le matériel obligatoire ne sera pas contrôlé lors du retrait des dossards afin de fluidifier cette étape.

### Dossard

Les horaires et lieux de remise de dossard pour chaque épreuve sont consultables sur [www.traildutourdesfiz.com](http://www.traildutourdesfiz.com)

Une pièce d'identité sera demandée. Une tierce personne, munie de la pièce d'identité du coureur peut retirer le dossard de ce dernier.

L'échange de dossard est soumis à conditions, voir paragraphe « échange de dossards ».

Des contrôles informatiques seront effectués en plusieurs points du parcours. Pour faciliter la tâche des contrôleurs, mais aussi celui de nos photographes sur le parcours, merci de **placer votre dossard à l'avant et de manière entièrement lisible.**

### Services proposés aux coureurs

#### Repas d'après-course

Pour limiter le gaspillage et améliorer la qualité du repas, le repas d'après course n'est pas compris dans le prix d'inscription et proposé en option. Le repas d'après course (tartiflette + tarte aux pommes) est ouvert aux coureurs et aux accompagnants au prix de 15 € et l'inscription se fait dans l'espace d'inscription avant le 30 juin 2024.

#### Consignes bagages

Une étiquette vous sera remise au retrait des dossards vous permettant de laisser un sac aux consignes à proximité de l'aire de départ/arrivée. Le sac est fourni par le coureur et doit fermer (sac à dos, de sport, valise etc.). Les consignes sont surveillées toute la journée par des bénévoles.

Il n'y a pas de sac d'allègement acheminé par l'organisation sur les parcours.

#### Espace récupération & douches

Des douches seront à disposition des coureurs à proximité de l'aire de départ/arrivée. Tous les coureurs auront également accès à l'espace récupération avec la présence de professionnels de santé.

### Abandons

Le concurrent doit obligatoirement signaler son abandon en s'adressant au bénévole le plus proche ou directement au PC course (téléphone inscrit sur le dossard). Il devra, si son état le permet, regagner le point de sortie le plus proche (Salvagny ou Plaine-Joux) par ses propres moyens en suivant l'itinéraire de la course.

Une navette est mise en place à Salvagny pour les coureurs du Tour des 5 Refuges qui abandonnent dans ce périmètre de la course. La navette ramènera les coureurs au Parking du Parvis des Fiz et partira de Salvagny au plus tôt à 13h30.

**Tous les frais non justifiés engagés à des fins de recherche de coureurs n'ayant pas respecté les consignes de course leur seront FACTURÉS.**

## Disqualification

Tout manquement au présent règlement fait l'objet d'une disqualification du coureur. La sanction est notifiée par le comité de direction de course au coureur. Exemples :

- Absence d'un élément de l'équipement obligatoire
- Usurpation d'identité et échange du dossard
- Coupe de sentier en zone sensible
- Non présentation ou refus de passage à un poste de contrôle
- Non présentation à un contrôle antidopage
- Non-assistance à une personne en difficulté nécessitant une prise en charge
- Non-respect des bénévoles ou des consignes de l'équipe médicale
- Non-respect du règlement hors infraction évoquée ci-dessus

## Annulation ou arrêt de course

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les parcours, d'interrompre momentanément les courses, de retarder les départs de courses voire de les annuler en cas de mauvaises conditions météorologiques, sans préavis.

Aucun remboursement d'inscription ne sera accordé aux participants, que l'annulation ait lieu le jour même de la course ou quelques jours avant, en cas d'annulation partielle ou totale des épreuves.

**Les décisions de suspension ou d'annulation prises le jour de la course auront pour seul intérêt la sécurité des coureurs et des bénévoles.**

## Sécurité

Des postes de sécurité, en liaison radio avec le PC Course, seront implantés en plusieurs points du parcours. Une équipe médicale, composée de secouristes, infirmiers et médecins, sera présente pendant toute la durée des épreuves. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, y compris hélicoptère en cas de nécessité et si les conditions le permettent. Les organisateurs et l'équipe médicale peuvent prendre la décision d'arrêter un concurrent sur avis médical.

L'organisation fait appel à une société de secours privée et mobilise un hélicoptère pour les urgences. En cas d'évacuation hélicoptérée, les frais sont à la charge du coureur, de son assurance individuelle accident ou de l'assurance proposée lors de l'inscription.

## Assurances

### Responsabilité civile

Conformément à la loi, l'organisateur dispose d'une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident et de défaillance consécutif à un mauvais état de santé.

### Individuelle accident

Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation en France. Lors de l'inscription nous vous suggérons une assurance spécialisée couvrant les secours hélicoptérés, ces derniers étant effectués par une société privée lors de l'événement.

### Passeport Montagne ANCEF

L'ANCEF propose aux concurrents qui le souhaitent une assurance individuelle couvrant les frais de recherche, de secours, d'évacuation de premier transport et de rapatriement.

Lors de leur inscription, les coureurs ont le choix de souscrire à :

- La carte journalière de base (2,90 €), les couvrant pour la journée du Trail, le samedi 13 juillet 2024

- La carte Passeport Montagne (20 €), les assurant pendant 1 an, lors de la pratique du trail mais aussi dans toutes les autres activités sportives de montagne ou de plein air.

### Classements, catégories et récompenses

Seront récompensés sur chaque épreuve en individuel (Balcon des Fiz et Tour des 5 refuges) : les 3 premiers hommes et 3 premières femmes (classement général) et le 1<sup>er</sup> homme et la 1<sup>ère</sup> femme de chaque catégorie, sans cumul.

Seront récompensés sur le Duo des Fiz : les trois premières équipes femmes, hommes et mixtes.

### Droits à l'image

Tout concurrent renonce à son droit à l'image durant l'événement. Les photos et vidéos sont soumises au droit à l'image et leur utilisation doit se faire dans le respect des prestataires (en mentionnant le copyright) et de l'intégrité des coureurs.

Le Trail du Tour des Fiz<sup>®</sup> est une marque déposée. Toute communication liée doit respecter l'image de l'événement.

### Protection des données

L'Office de Tourisme de Passy, association loi 1901, dont le siège est situé 35 place du Docteur Joly -74190 Passy, représentée par Madame Julie CROIZET, a créé une Politique de Protection des données personnelles, disponible sur le site [www.passy-mont-blanc.com](http://www.passy-mont-blanc.com) afin de communiquer la politique et les pratiques de l'Office de Tourisme en matière de collecte et de divulgation des informations vous concernant qui auront été obtenues lors de l'évènement du Trail du Tour des Fiz<sup>®</sup>, sur le site [traildutourdesfiz.com](http://traildutourdesfiz.com) et sur le site de LiveTrail. Toute inscription vaut acceptation de ce règlement et de la politique de confidentialité.

Ainsi, en tant que responsable de traitement, l'Office de Tourisme de Passy attache beaucoup d'importance au respect de votre Vie Privée et respecte le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.